



**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS
SÉANCE DU 07 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le sept septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le premier septembre deux mille vingt-six, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme ANGLES Bénédicte, M. AUGEREAU Jean-Daniel, M. BOIZARD Adrien, Mme CHETITAH Jennifer, M. de MATTEÏS Alexandre, M. DELOIRE Jérôme, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GOICHON Adeline, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HAMON Catherine, Mme LEROUX Jennifer, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Nicole, Mme MERCIER SAVIDAN Marina, M. MOREAU Alain, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, M. PAGE Romaric, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PISCIONE Patrick, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme STRAQUADANIO Stéphanie, M. TARDIF Benoît, M. TREMAS Sébastien, Mme TUSSEAU Doriane.

Étaient excusés :

Mme GOICHON Adeline a donné procuration à Mme NOIROT Muriel ;
M. MUHAMMAD Nooruddine a donné procuration à M. PISCIONE Patrick ;
M. PAGE Romaric a donné procuration à Mme CHETITAH Jennifer ;
M. de MATTEÏS Alexandre a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;
Mme TUSSEAU Doriane a donné procuration à M. GLÉMOT Étienne.

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel AUGEREAU

Nombre de conseillers en exercice..... 29
Nombre de conseillers présents..... 24
Nombre de suffrages exprimés..... 29
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

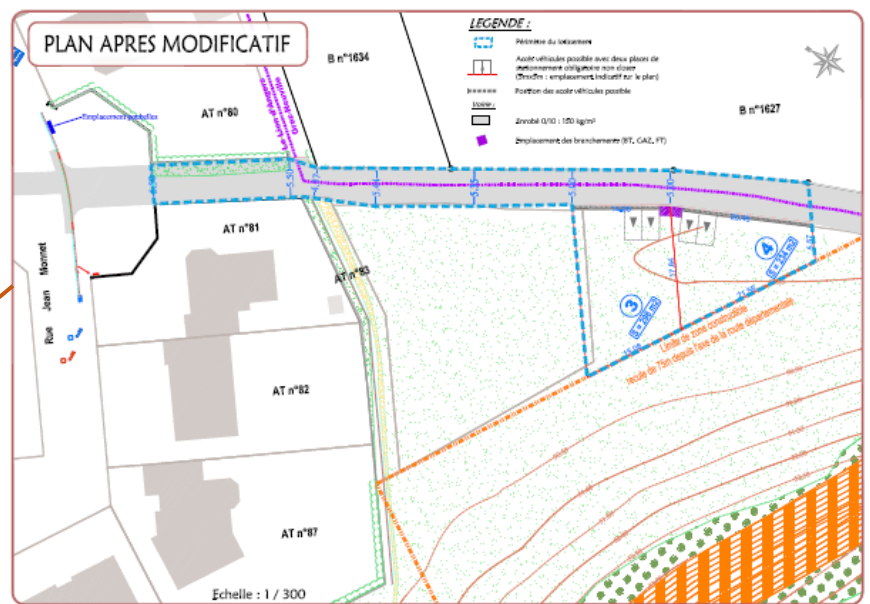
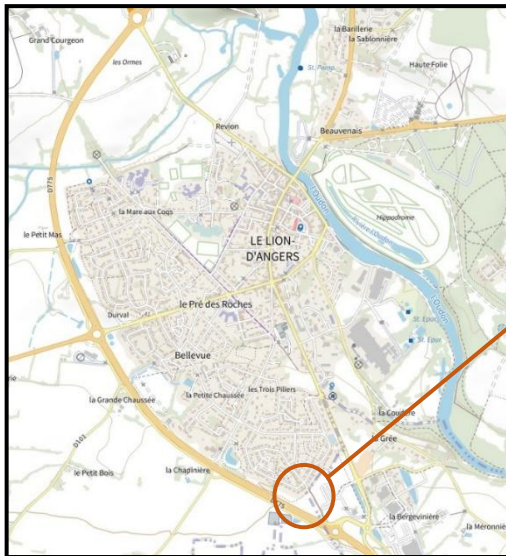
2026-09-03 / Budget annexe Landes 7 – Décisions Modificatives

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur Proposition de Monsieur le Maire ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

L'aménagement du lotissement des Landes 7 s'est terminé en avril dernier par la mise en œuvre de la voirie définitive. Pour rappel, ce lotissement se situe impasse des Landes (en arrière du Lidl sur la ZAC de la Grée) :



Le budget voté en début d'année ne couvre pas l'ensemble des besoins de ces réalisations de finition, par un défaut d'engagement lors de leurs signatures. Il est proposé de venir régulariser la situation en ajoutant 19 000 € de crédits sur ce budget annexe.

Pour rappel, seuls deux lots ont pu être commercialisés pour le moment sur les 4 initiaux de cette opération pour une raison administrative : une partie du lotissement est figée par le cahier des charges du lotissement d'à côté (Landes 3) comme un espace vert.

Les crédits nécessaires à l'équilibre de l'opération sont ainsi pourvus par les terrains à vendre, une fois que cette vente sera possible :

LANDES 7 - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2026	DM n°1	TOTAL 2026 (BP + DM)
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 011		Charges à caractère général	25 000,00 €	19 000,00 €	44 000,00 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 043		Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 65		Autres charges de gestion courante	5,00 €	0,00 €	5,00 €
Total 66		Charges financières	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			25 005,00 €	19 000,00 €	44 005,00 €

LANDES 7 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT					
Chapitre	Article	Intitulé	BP 2026	DM n°1	TOTAL 2026 (BP + DM)
Total 002		Résultat de fonctionnement reporté	17 503,42 €	0,00 €	17 503,42 €
Total 042		Opérations d'ordre entre section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 043		Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	0,00 €	0,00 €	0,00 €
Total 70		Produits des services	0,00 €	26 501,58 €	26 501,58 €
Total 75		Autres produits de gestion courant	7 501,58 €	-7 501,58 €	0,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT			25 005,00 €	19 000,00 €	44 005,00 €

Où le rapporteur ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe Les Landes 7,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme au registre
Le Lion d'Angers, 07 septembre 2026.

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Jean-Daniel AUGEREAU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de NANTES dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publié sur le site internet le :